

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 01 Juin 2017

Absents excusés : Messieurs Besançon Jean, Michel Claude, Paillard Jean-Michel.

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés, à savoir :

► **PLU/Modification N°2 : Approbation de la notice de présentation**

Par délibération du 31 Mars dernier les élus ont validé la modification N°2 du PLU en vue de :

- reclasser une partie de la zone UY vouée aux activités économiques en zone urbaine à densifier (UB), afin d'implanter une structure intergénérationnelle sur le site de l'actuelle « Scierie Renaud » ;
- modifier les règles relatives à l'édification des clôtures et celles relatives aux débords de toit ;
- alléger les plans de zonage en supprimant les emplacements réservés réalisés ainsi que l'information relative aux lotissements de moins de 10 ans.

Une notice de présentation additive a été soumise aux élus qui ont pu en prendre connaissance avant la réunion.

Un débat s'en est suivi notamment concernant la nouvelle rédaction des dispositions réglementaires relatives aux clôtures sur rues qui passeraient de 1,20 m à 1,60 m.

Les élus ayant validé ces propositions, celles-ci seront transmises aux personnes publiques associées et ensuite une réunion de restitution relative aux remarques et avis des administrations sera organisée.

► **Etude devis :**

○ ***Electricité au complexe commerces/logements, 2 rue des Croix Neuves***

Suite aux différents diagnostics établis par la Société Diagamter de Vannoz dans les 8 logements du complexe sis au 2, rue des croix neuves, il s'est avéré que divers travaux électriques sont à réaliser (changement de douilles + vérification des disjoncteurs différentiels) un devis de l'entreprise Michel Christophe a été présenté et accepté à l'unanimité pour un montant de 72,75 € HT/ douille changée et 289,53 € HT/ disjoncteur différentiel remplacé.

○ ***Chauffage à la salle des associations, 4, rue Louis Pergaud***

Monsieur le maire fait savoir que le moyen de chauffage dans la salle de réunion de Montrond-Sport est obsolète et qu'il y a lieu de le changer : un devis pour l'installation de 2 radiateurs de 1500 W a été présenté et validé pour un montant de 1 163,60 € HT (1 396,32 € TTC)

○ **Plomberie/ Chauffage au complexe commerces/logements**

Avant de procéder au désembouage des circuits de chauffage, il y a lieu de procéder au remplacement de la vanne 3 voies du logement N°4 : un devis de l'Entreprise Eco Energie est présenté et validé à l'unanimité par les membres présents, pour un montant de 536,05 € HT soit 589,66 € TTC

○ **Groupes Froids Supérette « Panier Sympa »**

Monsieur le maire fait savoir que les groupes froids installés à la superette doivent être remplacés (plusieurs réparations ont été engagées mais il devient urgent de les remplacer). Après en avoir délibéré et après étude de plusieurs devis, celui des Ets Bourcet, frigoriste à Augisey est retenu pour un montant de 2 888 € HT soit 3 465,60€ TTC pour l'achat de 2 congélateurs vitrés et fermés basse température.

A noter que ce matériel sera mis à disposition du gérant de la superette qui aura à charge d'entretenir ces équipements.

○ **Benneau aménagé pour transport tondeuse**

Monsieur le maire présente un devis des Ets Vallet pour l'aménagement d'un benneau qui permettrait de transporter la tondeuse... suite à différents échanges entre les élus, cette formule sera réétudiée par une commission désignée à ce dossier : affaire à suivre...

○ **Achat plaques et numéros des nouvelles rues**

De nouvelles rues et impasses ont été créées, il y a donc lieu de mettre en place les panneaux adéquats. Un devis de l'entreprise Signaux Girod de Bellefontaine (39) pour la fourniture des panneaux et numéros de rues a été validé pour un montant de 926,34 € TTC (771,95 € HT) ainsi qu'un devis de Franche Comté Signaux de Rurey (25) pour l'achat de 8 supports (Diamètre 60) pour un montant de 462,48 € TTC (385,40 € HT)

► **Mouvements de locataires :**

- *2, rue des Croix Neuves :*
 - Départ de Madame Thurel Anne Laure le 31/12/2016 (Appartement N°1 de type 3) remplacée par Mesdames Matrat Laura et Carrel Anaïs le 07/04/2017
- *6, rue Louis Pergaud :*
 - Départ de Monsieur et Madame Ben Ali Zakaryaa le 27/04/2017 (Appartement N°2 de type 3) remplacés par Madame Mignotte Sylvie le 01/05/2017.
 - Départ de Monsieur Tonnaire Yoann et Madame Laforest Elise le 26/05/2017 (Appartement N°1 de type 3) remplacés par Madame Dugois Laura le 27/05/2017
 - Départ de Monsieur Leuvrey Aloïs et Madame Obry Anaïs le 22/02 /2017 (appartement N°3 de type 4) remplacés par Monsieur Kaanite Karim et Madame Cheminais Marjorie.

► **Reconduction bail relais téléphonie mobile avec « Orange »**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la société «Circet » qui a repris la gestion de la location du site de radiotéléphonie des installations « Orange », implantée sur le site de « La Boide ». Le terme de la précédente convention ayant été fixé au 29/01/2020, les nouvelles conditions contractuelles proposées sont les suivantes :

- Le bail serait conclu pour une durée de 12 ans renouvelable par période de 6 ans.
- Le loyer annuel passerait à 1 200 € (1 138€ en 2017) sur une indexation annuelle fixée à 1 %.

⇒ Proposition adoptée à l'unanimité des présents (Il est laissé à l'autorité de Monsieur le Maire la négociation de la clause d'indexation)

***Questions diverses :**

-Infos : suivi des travaux Rue Pergaud (Syndicat des eaux du Centre-Est) : Un contretemps émanant du SIE a engendré le report du démarrage du chantier de remplacement des conduites d'eau « rue Pergaud » : les travaux seront réalisés après les congés d'été par l'entreprise Benetry

-Occupation salle des Associations : Afin d'éviter des problèmes de « doublons », les élus décident d'instaurer un planning d'occupation de la salle des Associations, au 6 rue Louis Pergaud. Toute association qui souhaitera occuper les lieux devra en faire la demande au secrétariat de mairie (qui relayera l'information au responsable des bâtiments)

-Prix Vanotti du 18 juin 2017 : Comme les années précédentes, la remise d'une coupe ainsi que l'attribution d'une subvention de 100 € ont été validées.